

Chamoux

Cantine

(1966-67)

Dépôt 130

ADS - Archives de Chamoux 238 E
Bâtiments communaux (1806-1967)
Église, cimetière, presbytère 1806-1954- dépôts 126 à 139

**EXTRAITS DU DOSSIER :
LE BILAN À LA FIN DE LA CONSTRUCTION**

Transcription : E.A., A.Dh., R.D. (C.C.A.) 2016-2017

NB :

La mise en page est contemporaine. En général, chaque nouvelle délibération créait une nouvelle page (même pour une même réunion)
Les mots douteux sont placés [entre crochets] Les interventions à la transcription sont portées en caractères Times italique

Les originaux déposés aux Archives départementales de Savoie sont ouverts au public, cote 238E dépôt 130

CANTINE DE CHAMOIX SUR GELON

Décompte définitif des travaux

Lot n°	ENTREPRENEURS	MARCHÉS	MÉMOIRES	TRAVAUX EN PLUS	TRAVAUX EN MOINS
1	<u>Terrassement, maçonnerie, B.A.</u> M. PEPIN Georges	58 503,86	53 130,18		5 373,68
2	<u>Étanchéité</u> Société SOPREMA	2 228,40	2 228,40		
3	<u>Menuiserie, Quincaillerie</u> M. CHRISTIN Raymond	12 755,24	13 954,40	1 199,16	
4	<u>Serrurerie</u> M. VUILLERMET Léon	864,92	508,00		356,92
5	<u>Plomberie Sanitaire</u> M. VUILLERMET Léon	3 088,48	2 237,80		850,68
6	<u>Carrelages, Faïences</u> M. TASSAN L.	9 667,48	8 933,97		733,51
7	<u>Vitrierie</u> Ets MOLLENS et CIE	6 590,39	1 688,17	4 902,22	
8	<u>Électricité</u> M. GAILLARD Joseph	4 068,66	4 323,22	254,56	
9	<u>Peinture</u> M. GÉRARD Raymond	3 227,70	4 174,13	946,43	
10	<u>Chauffage</u> M. VUILLERMET Léon	29 000,00	29 000,00		
	Totaux	129 995,13	120 178,27	2 400,15	12 217,01

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON
PROCES VERBAL DE
RECEPTION DÉFINITIVE

**CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE
MAÇONNERIE**

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE SIX & LE DIX SEPTEMBRE

Nous soussignés, SERRAZ Albert, Architecte à MONTMÉLIAN chargé de la direction des travaux de **construction d'une cantine scolaire**.

Nous sommes transportés sur le lieu des dits travaux; et nous avons procédé à leur vérification, en présence de Monsieur le Maire, assisté de Messieurs les Conseillers Municipaux.

Et en présence de l'entrepreneur dûment convoqué & cet effet **M. PEPIN Georges**

Nous avons constaté que tous les ouvrages ont été exécutés conformément aux règles de l'art; et aux conditions énoncées au devis, et au cahier des charges, en conséquence nous avons prononcé la réception **définitive**.

À CHAMOIX S/GELON Le 10 septembre 1966

LE MAIRE

Janex

LES CONSEILLERS
MUNICIPAUX

E. Lattard
Guidet

L'ARCHITECTE

SERRAZ Albert
ARCHITECTE
MONTMÉLIAN (Savoie)
Tel 16

L'ENTREPRENEUR

Pépin

Vérifié le présent décompte définitif et réglé
à la somme de : Cent vingt cinq mille neuf cent
quatre vingt cinq francs quarante centimes.
Le Maire „
Janex

Montant des mémoires :

120 178,27 FRS

HONORAIRES D'ARCHITECTE

5% sur 100 000,00 = 5 000,00

4% sur 20 178,27 = 807,13

5 807,13 FRS

TOTAL

125 985,40 FRS

MONTMÉLIAN, le 10 FÉVRIER 1967

SERRAZ Albert
ARCHITECTE
MONTMÉLIAN (Savoie)
Tel 16